

11.2. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS (RIAM) – ADOPTION DU BUDGET 2025

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2024 et l'a transmis à la Ville de Saint-Pie pour adoption;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

Que le conseil de la Ville de Saint-Pie accuse réception du budget 2025 de la Régie et adopte celui-ci, tel qu'approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2025, tel que soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme Annexe « A ».

Saint-Hyacinthe, le 26 septembre 2024

**AUX GREFFIERS ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS MEMBRES
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Objet : Budget 2025

Madame, Monsieur,

À sa session ordinaire du 25 septembre 2024, le conseil d'administration de la Régie a adopté son plan d'action et son budget pour l'année 2025.

Rappelons que les articles 468.34 de la Loi sur les cités et villes et 603 du Code municipal du Québec stipulent ce qui suit : « La régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence. »

Vous trouverez, dans le présent envoi, les documents ci-dessous énumérés :

- 1.- Plan d'action 2025 (pour information);
- 2.- Copie certifiée conforme de la résolution adoptant le budget 2025 de la Régie;
- 3.- Prévisions budgétaires 2025 en comparaison avec l'année 2024;
- 4.- Document explicatif sur le budget 2025, incluant le plan de communication;
- 5.- Une estimation des quotes-parts prévues en 2025 (annexe 1) et la répartition des dépenses prévues, par municipalité;
- 6.- Modèle de résolution pour l'adoption du budget de la Régie par votre conseil municipal.

Lorsque ce budget aura été adopté par votre conseil, je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir, par la poste, une copie certifiée conforme de votre résolution, à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée ou le directeur général de la Régie.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Carole Gaulin
Secrétaire-trésorière

ORIENTATIONS ET PLAN D'ACTION 2025



STRUCTURE ET CONCERTATION

Créée en 1991 pour une période initiale de 20 ans, le mandat de la Régie a été prolongé en 2009 par l'ensemble de ses municipalités membres pour valoir jusqu'au 31 décembre 2030. Son rôle consiste essentiellement à assurer la gestion des matières résiduelles et des boues provenant du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains. Depuis 2016, la totalité des municipalités des deux MRC sont membres de la Régie et desservies par celle-ci.

La Régie considère que les citoyens et les diverses organisations qui oeuvrent dans le domaine environnemental constituent des sources importantes d'informations, elle se réserve le privilège de les consulter, au besoin, avant une prise de décision.

CENTRALISATION DES INSTALLATIONS ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS

La Régie préconise une **gestion intégrée** des matières résiduelles sur son territoire et, conséquemment, elle favorise la centralisation et la complémentarité de ses équipements ou de ses interventions, lorsque possible. Cependant, en considérant l'étendue du territoire qu'elle dessert et la répartition de la population qui y réside, certains équipements doivent néanmoins être décentralisés. C'est notamment le cas des écocentres qui sont répartis de façon stratégique sur ce territoire.

Pour les équipements et les installations sur lesquels la Régie détient un droit de propriété et qui sont nécessaires pour la réalisation de sa mission, elle s'assurera en tout temps d'un suivi direct de leur gestion, même advenant le cas où celle-ci pourrait faire l'objet de mandats susceptibles d'être confiés au secteur privé et comporter certaines mesures de contrôle.

Orientations générales

Structure et concertation	1
Centralisation des installations et gestion des équipements	1
Au service du développement durable	2
Plan conjoint de gestion des matières résiduelles	2
Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	3

Plan d'action 2025

Retraite du directeur général	4
Gestion du contrat de collecte à trois voies	4
Site internet	6
Information, sensibilisation et éducation	6
Équipe verte	6
Gestion des écocentres	7
Collecte de résidus domestiques dangereux	8
Gestion des boues d'installations septiques	8
Gestion des plastiques agricoles	9
Plan conjoint de gestion des matières résiduelles	9

Conclusion

LA RÉGIE: AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En raison de son expertise dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, la Régie et son personnel agissent fréquemment à titre d'organisme ou de personne ressource, en jouant un rôle conseil au sein de nombreux groupes de travail ou comités formés par des organisations privées ou publiques. Ces collaborations contribuent au rayonnement de l'organisme tout en lui permettant de demeurer au cœur de l'évolution de son champ d'activités et il est important de maintenir ces implications.

Depuis sa constitution, l'ensemble des actions de la Régie sont réalisées dans le respect des principes du **développement durable**. Conséquemment, la gestion des matières résiduelles est effectuée sur son territoire dans le respect de la hiérarchie du concept des **3RVE**, qui favorise dans l'ordre : la **Réduction** à la source, le **Réemploi**, le **Recyclage**, la **Valorisation** et ultimement, l'**Élimination** du seul résidu ultime, le tout dans le respect du meilleur rapport qualité/prix pour les citoyens desservis et de l'environnement.

Bien que les systèmes de récupération et les méthodes de tri évoluent au fil des ans, les actions de la Régie sont orientées vers une approche de **tri à la source** des matières afin d'obtenir une qualité optimale des produits à mettre en marché via les filières de valorisation des matières recyclables ou organiques, selon le type de matières visées.



PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Le plus récent Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) révisé des MRC d'Acton et des Maskoutains a été adopté le 12 avril 2023 par chacune des MRC concernées. La Régie est responsable, pour ses municipalités membres, de favoriser l'application des mesures contenues dans ce plan et dans toute mise à jour de celui-ci. En plus de contribuer activement à la mise à jour périodique de ce plan conjoint, la Régie collabore régulièrement avec les MRC d'Acton et des Maskoutains en fournissant, sur demande, les informations qu'elle détient afin que celles-ci puissent assurer le suivi de la mise en oeuvre du PCGMR de leur territoire.

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET PLAN D'ACTION 2019-2024

La Régie entend continuer d'orienter l'ensemble de ses actions en conformité avec les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et du *Plan d'action 2019-2024*, adoptée par le Ministre de l'environnement en février 2020. Cette politique a pour objectif de tendre vers une société sans gaspillage favorisant la saine gestion des matières résiduelles afin :

« *que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime...* ».

Cet objectif s'inscrit parfaitement dans le sens de la vision, de la mission et des valeurs de la Régie.

Les objectifs quantitatifs visés pour 2023 dans le plan d'action 2019-2024 sont les suivants :

- *Ramener à 525 kg/habitant, la quantité de matières résiduelles éliminées (697 kg/habitant en 2018).*
- *Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal.*
- *Recycler 60 % de la matière organique.*
- *Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition.*

MISSION

Gérer les matières résiduelles produites sur le territoire de la Régie dans le respect du concept des 3RV (Réduction, Réutilisation, Recyclage et Valorisation des matières) et sensibiliser la population à l'importance d'adopter des modes de gestion de ces matières respectueux de l'environnement

VISION

Développer et implanter des activités, programmes et infrastructures qui permettent aux citoyens des municipalités membres de la Régie de réduire au minimum la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement afin de préserver la qualité de l'environnement pour les générations futures

VALEURS

Respect de l'environnement
Éducation
Gestion participative des citoyens
Innovation
Efficacité



PLAN D'ACTION 2025

RETRAITE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PÉRIODE DE TRANSITION

L'année 2025 en sera une de transition importante au sein de l'organisation de la Régie puisque le directeur général a annoncé sa retraite aux membres du conseil d'administration, après 17 années à la direction de l'organisation. Celle-ci sera effective à compter de la fin du mois de juin 2025 et dans ce contexte, le processus de remplacement devrait se dérouler sur une période d'environ 6 mois, à compter du début de janvier 2025, afin d'assurer la passation des pouvoirs et une transition harmonieuse au sein de l'organisation.

C'est ainsi que suite à l'affichage de poste qui est prévu au cours des premiers jours de janvier 2025, les entrevues pour le remplacement du directeur général devraient mener à une embauche de la nouvelle ressource à la fin du mois de février et à une entrée en fonction au début du mois d'avril 2025. Ce calendrier de réalisation favorisera une transition et un transfert des connaissances facilitant l'appropriation des notions relatives à la structure organisationnelle de la Régie, au cours des mois d'avril à juin, considérant que la nouvelle ressource sera alors en poste simultanément avec le directeur général actuel. Ces trois mois de transition devraient permettre une intégration graduelle de la ressource retenue pour le poste et favoriser une stabilité au sein de l'organisation.

GESTION DU CONTRAT DE COLLECTE À TROIS VOIES

(matières recyclables, matières organiques et résidus domestiques)

La Régie assure la gestion quotidienne du contrat de collecte à trois voies depuis 2007, tant en secteur rural qu'urbain, lequel prévoit notamment la collecte mécanisée obligatoire des résidus domestiques aux deux semaines, en alternance avec la collecte des matières recyclables, dans les immeubles de 5 logements et moins. Ces résidus sont acheminés au lieu d'enfouissement technique Dépôt Rive-Nord Inc. de Berthierville (Groupe EBI Environnement Inc.) alors que les matières recyclables sont acheminées au centre de tri de l'entreprise Sani-Éco Inc. de Granby.

Le contrat prévoit quarante collectes annuelles de matières organiques pour l'ensemble des immeubles de 5 logements et moins situés sur le territoire de la Régie ainsi que pour les immeubles de 6 logements et plus pour lesquels les propriétaires ont transmis une demande d'adhésion. Les matières organiques recueillies sur le territoire de la Régie sont acheminées vers le site de compostage de l'entreprise Scotts Canada Ltée, à Saint-Bonaventure (anciennement Fafard & frères).

La Régie fournit le support nécessaire aux participants visés par ce contrat, lequel prévoit également trois collectes annuelles de rebuts encombrants pour les ménages résidentiels desservis.

GESTION DU CONTRAT DE COLLECTE À TROIS VOIES (SUITE)

(matières recyclables, matières organiques et résidus domestiques)

Pour une durée de cinq ans s'étendant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, l'entreprise maskoutaine JMV Environnement Inc. effectue l'enlèvement, le transport et la disposition des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques provenant des municipalités membres de la Régie, laquelle en assure la supervision.



Type d'unités desservies	Matières recyclables	Matières organiques	Résidus domestiques
Unités d'occupation résidentielles	50 363	41 504	50 363
Chalets	124	110	124
ICI	1 056	490	553
Édifices municipaux	138	36	136
Écoles	55	48	---

À la suite de changements importants au niveau de la loi, à compter de 2025 la gestion des matières recyclables deviendra la responsabilité des producteurs qui les mettent en marché selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs.

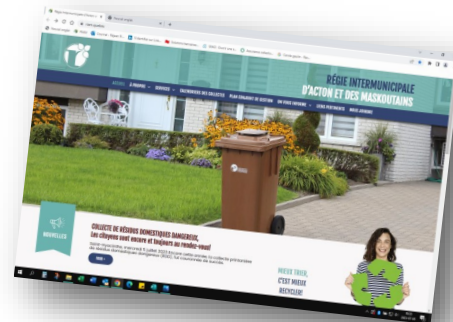
En conséquence, pour l'année 2025, ce service sera effectué en collaboration et sous une certaine supervision d'Éco Entreprise Québec, l'organisme de gestion désigné par RECYC-QUÉBEC, dans le contexte de la transition du service municipal de gestion des matières recyclables vers une nouvelle structure provinciale de gestion qui se mettra en place à compter de l'octroi du prochain contrat.



La Régie est responsable de la transmission annuelle des renseignements requis dans le cadre du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières recyclables* et du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles* pour ses municipalités membres.

UN SITE INTERNET POUR MIEUX INFORMER

Le site Internet de la Régie est dédié exclusivement à la gestion des matières résiduelles sur le territoire desservi et il a pour but de faciliter la diffusion de l'information relative aux services offerts. Mis à jour régulièrement, il est adapté aux nouvelles technologies et facile à utiliser. Il permet une interaction avec les citoyens pour la transmission de leurs demandes de renseignements.



ACTIVITÉS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* publiée en mars 2011 et le *Plan d'action 2019-2024* fixent des objectifs de réduction des quantités de matières dirigées vers l'enfouissement. Les mesures prévues au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) des MRC d'Acton et des Maskoutains misent sur des interventions accrues de communication bidirectionnelle auprès des citoyens desservis. Dans le respect de ces orientations, la Régie prévoit d'accroître ses activités de communication afin d'informer et de sensibiliser la population à l'égard de l'importance d'utiliser correctement les nombreux services offerts en gestion des matières résiduelles et idéalement, d'en réduire la quantité. La disparition du Publisac a pour conséquence de favoriser une révision de plusieurs outils de communication de la Régie, tout au long de l'année 2025, et de tester l'impact de ceux-ci.

Depuis 2023, la relance des programmes de sensibilisation de la Régie dans les écoles et auprès des gestionnaires d'industries, de commerces et d'institutions connaît un excellent succès. L'année 2025 devrait permettre de bonifier encore davantage ces services. Bien que la modernisation de la collecte sélective des matières recyclables apportera son lot de changements à ce chapitre, la Régie poursuivra la promotion des bonnes méthodes de tri des matières organiques et recyclables afin de favoriser une hausse du niveau de participation aux collectes ainsi qu'une meilleure qualité du tri effectué par les citoyens, l'objectif ultime demeurant la réduction du volume de matières dirigées à l'enfouissement.

ÉQUIPE VERTE

Considérant l'expérience positive du programme de l'Équipe verte au cours des dernières années, les agents de sensibilisation de l'Équipe verte seront de retour en 2025 afin de poursuivre leurs activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population, conformément aux mesures inscrites au PCGMR révisé des MRC d'Acton et des Maskoutains. Cette initiative contribue également à favoriser une meilleure utilisation des services de la Régie par l'ensemble de la population desservie.



GESTION DES ÉCOCENTRES DE LA RÉGIE

Implantés en 1994, les deux écocentres de la Régie, situés à Acton Vale et à Saint-Hyacinthe, répondent à un besoin des citoyens en offrant une alternative pour la disposition des encombrants, des résidus de construction et de démolition résidentielle ainsi que des pneus, métaux, appareils réfrigérants et résidus électroniques. Ce service permet une réduction importante des "dépôts sauvages" sur le territoire, tout en favorisant une sensibilisation de la population à la notion des 3RV et à la protection de l'environnement. Il permet également de réduire l'enfouissement avec, selon les statistiques de 2023, un taux global de mise en valeur de 81 % des matières reçues.



À la suite d'un appel d'offres au cours des premières semaines de l'année 2024, un contrat a été octroyé à l'entreprise JMV Environnement Inc. pour la fourniture et la gestion des conteneurs aux écocentres de la Régie, pour les années 2024 et 2025, avec une option de renouvellement pour 2026. La Régie coordonne la gestion de ses deux écocentres qui sont en opération chaque samedi et dimanche, de la mi-avril à la fin du mois de novembre, l'écocentre de Saint-Hyacinthe étant également ouvert les vendredis afin d'élargir l'offre de services à la population. En 2023, la Régie a constaté une augmentation du nombre d'utilisateurs et selon les résultats enregistrés au cours des prochaines années, elle devra poursuivre sa réflexion à l'égard d'un élargissement de l'offre de services aux citoyens, tel que prévu au PCGMR des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Les dimensions et la configuration de l'écocentre de Saint-Hyacinthe sont de moins en moins adaptées aux nouveaux standards pour répondre efficacement à une affluence importante, à la variété de matières qui y sont triées en vue de leur recyclage et à la dimension des remorques

utilisées pour le transport des matières. Dans ce contexte, les discussions se poursuivent en vue d'une relocalisation et d'un agrandissement de l'écocentre de Saint-Hyacinthe et il est fortement souhaité que l'année 2025 favorise l'évolution de ce dossier. En effet, au cours des dernières années, la Régie a investi temps et énergie afin d'implanter une offre de services performants, notamment au chapitre de la sensibilisation, de la gestion des matières organiques et de celle des boues d'installations septiques. Pendant ce temps, les besoins des citoyens ont évolué quant aux services offerts aux écocentres et les prochaines années devront être consacrées à la modernisation de ceux-ci.



COLLECTES DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Année après année, les collectes de résidus domestiques dangereux enregistrent des résultats records, tant au chapitre de la participation des citoyens qu'à celui des quantités recueillies. Considérant le succès obtenu dans le cadre de ces événements, la Régie organisera à nouveau des collectes de résidus domestiques dangereux sur son territoire, en 2025.



Depuis près de trente ans, la Régie coordonne ces collectes et veille au suivi du contrat avec l'entrepreneur retenu à la suite du processus d'appel d'offres. Un nouveau contrat a été octroyé à l'entreprise Clean Harbors Québec inc. pour ce service, pour les années 2024 et 2025, avec une année optionnelle en 2026.

La Régie assure également les communications auprès de la population afin de favoriser la sensibilisation et la participation. Elle continuera de promouvoir les différents services permanents de récupération qui desservent la région, notamment la récupération des peintures et des huiles aux points de dépôts disponibles sur le territoire et celle des piles aux édifices municipaux offrant le service.

GESTION DES BOUES PROVENANT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Conformément au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains, la Régie a implanté un programme régional de vidange des installations septiques (PRVIS) situées sur le territoire de ses municipalités membres. Elle peut ainsi coordonner la vidange biannuelle de quelques 10 300 installations septiques et recycler les boues recueillies, dans le respect des normes gouvernementales.

L'implantation du programme a permis d'actualiser l'inventaire des installations et a favorisé une mise aux normes ainsi que l'uniformisation des pratiques relativement à la vidange de ces installations. En 2022, la Régie a octroyé un contrat de quatre ans à l'entreprise Enviro5 Inc., plus bas soumissionnaire conforme, qui effectuait déjà la vidange sur le territoire. Ce contrat a débuté en janvier 2023 et il prendra fin le 31 décembre 2026.

Un canal de communication personnalisé est priorisé pour desservir les citoyens visés par ce service et il a largement fait ses preuves au cours des années. Soucieuse d'en maintenir le succès, la Régie poursuivra sa collaboration avec les citoyens afin de favoriser le bon fonctionnement du programme.



GESTION DES PLASTIQUES D'ORIGINE AGRICOLE

Desservant un territoire qui se démarque nettement par l'importance de son secteur rural, la Régie demeure à l'affût des nouvelles options de gestion des résidus d'origine agricole. Au cours des dernières années, elle a collaboré activement à l'implantation d'un projet pilote de collecte des plastiques agricoles et de récupération des tubulures acéricoles, avec la MRC des Maskoutains, AgriRécup et la fédération de l'UPA de la Montérégie.

En 2022 le gouvernement du Québec a adopté un décret modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises, afin d'y ajouter de nombreux produits d'origine agricole à compter de 2023. Ainsi, la disposition de diverses matières résiduelles, générées principalement par les exploitations agricoles, est désormais encadrée par ce règlement qui introduit un principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour celles-ci, bien que l'implantation des points de dépôts s'effectue lentement.



Ayant collaboré au cours des années avec les intervenants concernés par ces projets prometteurs, la Régie entend continuer de favoriser l'implantation et le bon fonctionnement de ces programmes bénéfiques pour l'environnement, sur l'ensemble du territoire qu'elle dessert. En effet, ces règles étant maintenant enchâssées dans la réglementation provinciale, tout le territoire québécois devra s'y conformer.

PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030 DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS (PCGMR)

Au cours des premiers mois de l'année 2023, après avoir été déclaré conforme par RECYC-QUÉBEC, le PCGMR 2023-2030 des MRC d'Acton et des Maskoutains a été adopté et est entré en vigueur, au terme d'un processus de révision mené par la Régie, conformément au mandat transmis en ce sens par les MRC concernées. Considérant le rôle majeur de la Régie au chapitre de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des 25 municipalités visées, celle-ci poursuivra, au cours de l'année 2025, le processus de mise en application des nombreuses mesures inscrites au PCGMR afin de contribuer à réduire la quantité de matières résiduelles générées sur son territoire et dirigées vers l'enfouissement.

CONCLUSION

Pour débiter, il importe de rappeler le chemin parcouru par la Régie depuis sa création et l'importance accordée à une bonne gestion des matières résiduelles sur le territoire de ses 25 municipalités membres. De nombreux services ont été implantés et les compétences de l'organisation sont reconnues sur tout le territoire québécois. Dans un souci de maintenir ce niveau élevé de performance, il est important d'accroître la participation et la qualité d'utilisation des services offerts.



Alors que les dernières années ont été orientées vers la consolidation des nombreux services offerts par la Régie, l'année 2025 sera caractérisée par des changements à la direction générale de l'organisme, ainsi que par les modifications requises dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective des matières recyclables. Ce nouvel encadrement des règles de gestion a pour conséquence de venir modifier la gestion de ces matières à compter de 2025, qui sera une année charnière.

Au-delà de cette modernisation de la collecte sélective des matières recyclables, la relocalisation et l'actualisation de l'offre de services des écocentres, l'élargissement de la collecte des matières organiques aux immeubles multilogements, la gestion bonifiée des plastiques d'origine agricole ainsi qu'une adaptation des activités de communication et de sensibilisation de la population, à la suite de la disparition des Publisacs, seront autant de défis au cœur des réflexions de l'organisation, au cours des prochaines années.

L'environnement et la gestion des matières résiduelles sont une préoccupation de la population et c'est pourquoi, les gestionnaires de la Régie ont la ferme intention d'investir temps et énergie pour bonifier l'offre de services aux citoyens et les performances qui en découlent. La réduction de la quantité de matières résiduelles générées sur le territoire et dirigées vers l'enfouissement demeure l'objectif ultime de la Régie et il est indéniable que celui-ci ne sera atteint que grâce à la collaboration et à l'implication de toute la population.

PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SITUÉ AU 3271, BOULEVARD LAFRAMBOISE, BUREAU 200, À SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024, À 19 H 30.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Bruno Lavallée, Acton Vale
Stéphane Beauchemin, Canton de Roxton
Daniel Roy, Roxton Falls
Kaven Delarosbil, Saint-Nazaire-d'Acton
Éric Laliberté, Saint-Théodore-d'Acton
Simon Dufault, Sainte-Christine
Alain Jobin, Saint-Barnabé-Sud
Léonard Gaudette, Saint-Bernard-de-Michaudville
Claude Gaucher, Saint-Damase
Simon Valcourt, Saint-Hugues
Bernard Barré, Saint-Hyacinthe
Pierre Thériault, Saint-Hyacinthe
Francis Grégoire, Saint-Jude
Jean-François Chagnon, Saint-Liboire
Marguerite Desrosiers, Saint-Marcel-de-Richelieu
Geneviève Hébert, Saint-Pie
Réjean Cossette, Saint-Simon
Sophie Côté, Saint-Valérien-de-Milton (19 h 31)
Martin Doucet, Sainte-Hélène-de-Bagot
Michel Alliette, Sainte-Madeleine

En l'absence des délégués des municipalités de Béthanie, La Présentation, Saint-Dominique, Saint-Louis, Sainte-Marie-Madeleine et Upton.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS MONSIEUR ET MADAME :

Réjean Pion, directeur général
Carole Gaulin, secrétaire-trésorière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Jobin, délégué de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et président de la Régie.

24-070 BUDGET 2025 — ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 468.34 de la Loi sur les cités et villes et 603 du Code municipal, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

Il est proposé par Monsieur Kaven Delarosbil,
Appuyé par Monsieur Stéphane Beauchemin,
Et résolu à l'unanimité

Que le budget de la Régie, pour l'exercice financier 2025, soit adopté, tel que ci-dessous décrit :

REVENUS

RÉPARTITIONS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES

Ensemble des municipalités	
Quotes-parts	1 020 000,00 \$
Collecte, transport et élimination des déchets domestiques	5 290 000,00 \$
Collecte, transport et traitement des matières recyclables	1 050 000,00 \$
Collecte, transport et traitement des matières organiques	2 770 000,00 \$
Écocentres	315 000,00 \$
 Boues des installations septiques	 1 243 000,00 \$
	<hr/>
TOTAL DES RÉPARTITIONS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES	11 688 000,00 \$
	<hr/>

TRANSFERTS

Transferts relatifs à des ententes de partage des frais (ÉEQ)	2 605 000,00 \$
	<hr/>
TOTAL DES TRANSFERTS	2 605 000,00 \$
	<hr/>

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

AUTRES REVENUS	
Intérêts — banque et placements	50 000,00 \$
Autres	21 000,00 \$
	<hr/>
TOTAL DES AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	71 000,00 \$
	<hr/>

TOTAL DES REVENUS **14 364 000,00 \$**

=====

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Rémunération de base — élus	30 800,00 \$
Allocation de dépenses — élus	15 400,00 \$

46 200,00 \$

COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

Régie des rentes du Québec — élus	100,00 \$
Fonds des services de santé — élus	1 350,00 \$
Assurance parentale — élus	325,00 \$

1 775,00 \$

TRANSPORT ET COMMUNICATION

Frais de déplacement — élus	1 000,00 \$
-----------------------------	-------------

TOTAL — CONSEIL MUNICIPAL

48 975,00 \$

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

Salaires réguliers	371 000,00 \$
--------------------	---------------

COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

Régime de retraite	18 200,00 \$
Régie des rentes du Québec	20 800,00 \$
Assurance-emploi	7 225,00 \$
Fonds des services de santé	16 250,00 \$
CNESST	7 850,00 \$
Assurance parentale	2 700,00 \$
Assurances collectives	18 300,00 \$
Cotisation professionnelle	2 500,00 \$

93 825,00 \$

TRANSPORT ET COMMUNICATION

Frais de déplacement du personnel	5 500,00 \$
Frais de déplacement du personnel — chargé de projet	1 500,00 \$
Frais de déplacement du personnel — personnel de soutien	1 000,00 \$
Frais de poste et de transport	2 500,00 \$
Dépenses de communication	2 000,00 \$
Dépenses de publicité et d'information	8 000,00 \$

20 500,00 \$

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Honoraires professionnels

Comptabilité et vérification 15 600,00 \$

Autres 12 000,00 \$

Achats de services techniques

Assurances — incendie 600,00 \$

Assurances — responsabilité publique 9 400,00 \$

Assurances — cautionnement 14 500,00 \$

Autres services

Cotisations versées à des associations
et abonnements 2 500,00 \$

Frais bancaires 300,00 \$

54 900,00 \$

LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATION

Location — salle du conseil et bureaux
de la Régie 18 500,00 \$

Entretien et réparation des locaux et
conciergerie 12 800,00 \$

31 300,00 \$

BIENS NON DURABLES

Fournitures de bureau, imprimés et livres 7 000,00 \$

**TOTAL — GESTION FINANCIÈRE ET
ADMINISTRATIVE 627 500,00 \$**

AUTRES

CONTRIBUTIONS À DES ORGANISMES ET AUTRES OBJETS

Autres organismes 1 500,00 \$

TOTAL — AUTRES 1 500,00 \$

TOTAL — ADMINISTRATION GÉNÉRALE 629 000,00 \$

HYGIÈNE DU MILIEU — MATIÈRES RÉSIDUELLES

DÉCHETS DOMESTIQUES

COLLECTE ET TRANSPORT

TRANSPORT ET COMMUNICATION

Dépenses de publicité et d'information 15 000,00 \$

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES	
Honoraires professionnels	
Services juridiques	2 000,00 \$
Achats de services techniques	
Collecte et transport	2 465 000,00 \$
	<hr/>
	2 467 000,00 \$
	<hr/>
BIENS NON DURABLES	
Équipement de récupération (bacs)	35 000,00 \$
	<hr/>
ÉLIMINATION	
SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES	
Achats de services techniques — élimination	1 845 000,00 \$
Achats de services techniques — redevance à l'élimination	945 000,00 \$
	<hr/>
	2 790 000,00 \$
	<hr/>
TOTAL — DÉCHETS DOMESTIQUES	5 307 000,00 \$
	<hr/>
<u>MATIÈRES SECONDAIRES</u>	
Matières recyclables	
COLLECTE ET TRANSPORT	
TRANSPORT ET COMMUNICATION	
Dépenses de publicité et d'information	13 000,00 \$
	<hr/>
SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES	
Honoraires professionnels	
Services juridiques	2 000,00 \$
Achats de services techniques	
Collecte et transport	2 075 000,00 \$
	<hr/>
	2 077 000,00 \$
	<hr/>
BIENS NON DURABLES	
Équipement de récupération (bacs)	165 000,00 \$
	<hr/>
TRAITEMENT	
SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES	
Achats de services techniques — traitement	1 415 000,00 \$
	<hr/>
Total — Matières recyclables	3 670 000,00 \$
	<hr/>

Résidus domestiques dangereux

COLLECTE ET TRANSPORT

TRANSPORT ET COMMUNICATION

Dépenses de publicité et d'information 18 000,00 \$

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Achats de services techniques

Assurances — responsabilité publique 2 000,00 \$

Collecte et transport 130 500,00 \$

132 500,00 \$

BIENS NON DURABLES

Aliments, boisson 500,00 \$

TRAITEMENT

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Achats de services techniques — traitement 55 000,00 \$

Total — Résidus domestiques dangereux 206 000,00 \$

Matières organiques

COLLECTE ET TRANSPORT

TRANSPORT ET COMMUNICATION

Dépenses de publicité et d'information 16 000,00 \$

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Honoraires professionnels

Services juridiques 2 000,00 \$

Achats de services techniques

Collecte et transport 1 740 000,00 \$

1 742 000,00 \$

BIENS NON DURABLES

Équipement (bacs) 100 000,00 \$

TRAITEMENT

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Achats de services techniques — traitement 930 000,00 \$

Total — Matières organiques 2 788 000,00 \$

TOTAL — MATIÈRES SECONDAIRES 6 664 000,00 \$

ÉLIMINATION DES MATÉRIAUX SECS

Écocentres

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

Salaire régulier — préposés 130 000,00 \$

COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

Régime de retraite — préposés 2 700,00 \$

Régie des rentes du Québec — préposés 7 700,00 \$

Assurance-emploi — préposés 3 000,00 \$

Fonds des services de santé — préposés 5 800,00 \$

CNESST — préposés 2 600,00 \$

Assurance parentale — préposés 900,00 \$

Assurance collective — préposés 7 500,00 \$

30 200,00 \$

TRANSPORT ET COMMUNICATION

Déplacement du personnel 2 400,00 \$

Dépenses de communication 600,00 \$

Dépenses de publicité et d'information 6 000,00 \$

9 000,00 \$

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Honoraires professionnels — autres 1 600,00 \$

Achats de services techniques

Assurances — incendie 200,00 \$

Assurances — responsabilité publique 8 000,00 \$

Enlèvement et traitement des

matériaux secs 500 000,00 \$

Redevance à l'élimination 20 000,00 \$

Autres services — autres (compensation

tenant lieu de taxes) 1 300,00 \$

531 100,00 \$

LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATION

Location — machineries, outillage et
équipement divers

4 200,00 \$

Entretien et réparation — infrastructures

7 000,00 \$

11 200,00 \$

BIENS NON DURABLES

Autres biens non durables

3 000,00 \$

FOURNITURE DE SERVICES PUBLICS	
Électricité	500,00 \$
	<hr/>
TOTAL — ÉLIMINATION DES MATÉRIAUX SECS	715 000,00 \$
	<hr/>
<u>HYGIÈNE DU MILIEU — AUTRES</u>	
Autres	
TRANSPORT ET COMMUNICATION	
Dépenses de publicité et d'information	2 000,00 \$
	<hr/>
SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES	
Honoraires professionnels — autres (Études)	10 000,00 \$
	<hr/>
TOTAL — HYGIÈNE DU MILIEU — AUTRES	12 000,00 \$
	<hr/>
Boues des installations septiques	
RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS	
Salaires réguliers	69 000,00 \$
	<hr/>
COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR	
Régime de retraite	3 600,00 \$
Régie des rentes du Québec	4 400,00 \$
Assurance-emploi	1 950,00 \$
Fonds des services de santé	3 100,00 \$
CNESST	1 550,00 \$
Assurance parentale	550,00 \$
Assurances collectives	3 550,00 \$
	<hr/>
	18 700,00 \$
	<hr/>
TRANSPORT ET COMMUNICATION	
Frais de déplacement du personnel	300,00 \$
Frais de poste et de transport	5 500,00 \$
Dépenses de communication	1 000,00 \$
Dépenses de publicité et d'information	4 000,00 \$
	<hr/>
	10 800,00 \$
	<hr/>
SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES	
Honoraires professionnels	
Services juridiques	2 000,00 \$
Autres	1 500,00 \$
Achats de services techniques — collecte et transport	775 000,00 \$
	<hr/>
	778 500,00 \$
	<hr/>

TRAITEMENT	
SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES	
Achats de services techniques — traitement	360 000,00 \$
	<hr/>
BIENS NON DURABLES	
Fournitures de bureau, imprimés et livres	6 000,00 \$
	<hr/>
Total — Boues des installations septiques	1 243 000,00 \$
	<hr/>
TOTAL — HYGIÈNE DU MILIEU — AUTRES	1 255 000,00 \$
	<hr/>
TOTAL — HYGIÈNE DU MILIEU	13 941 000,00 \$
	<hr/>
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 570 000,00 \$
	<hr/>
RÉSULTAT AVANT AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET AFFECTATIONS	(206 000,00) \$
	=====
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
TRANSFERT AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	5 000,00 \$
	<hr/>
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AVANT AFFECTATIONS	(211 000,00) \$
	=====
AFFECTATIONS	
EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ	126 000,00 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ	85 000,00 \$
	<hr/>
	211 000,00 \$
	<hr/>
EXCÉDENT NET	0,00 \$
	=====

Ce budget est transmis par la secrétaire-trésorière à chaque municipalité membre, pour approbation, en y joignant une estimation faisant état de la quote-part prévisible pour chacune desdites municipalités.

CERTIFIÉ COPIE CONFORME
CE 26 SEPTEMBRE 2024

Carole Gaulin, secrétaire-trésorière

**RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 — ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

SOMMAIRE

	BUDGET 2024	PRÉVISIONS AU 31/12/2024	BUDGET 2025
REVENUS			
RÉPARTITIONS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES	14 122 000 \$	13 887 300 \$	11 688 000 \$
TRANSFERTS	- \$	- \$	2 605 000 \$
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	70 000 \$	116 000 \$	71 000 \$
TOTAL DES REVENUS	14 192 000 \$	14 003 300 \$	14 364 000 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	532 000 \$	525 600 \$	629 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	13 810 000 \$	13 399 700 \$	13 941 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 342 000 \$	13 925 300 \$	14 570 000 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES			
TRANSFERT AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	5 000 \$	- \$	5 000 \$
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AVANT AFFECTATIONS	(155 000) \$	78 000 \$	(211 000) \$
AFFECTATIONS			
SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ	110 000 \$	110 000 \$	126 000 \$
SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ	45 000 \$	45 000 \$	85 000 \$
	155 000 \$	155 000 \$	211 000 \$
EXCÉDENT NET	- \$	233 000 \$	- \$

**RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 — ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

	BUDGET 2024	PRÉVISIONS AU 31/12/2024	BUDGET 2025
REVENUS			
RÉPARTITIONS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES			
Ensemble des municipalités			
Quotes-parts	990 000 \$	990 000 \$	1 020 000 \$
Collecte, transport et élimination des déchets domestiques	5 195 000 \$	5 109 200 \$	5 290 000 \$
Collecte, transport et traitement des matières recyclables	1 820 000 \$	1 716 900 \$	1 050 000 \$
Collecte, transport et traitement des matières organiques	2 760 000 \$	2 716 200 \$	2 770 000 \$
Écocentres	325 000 \$	325 000 \$	315 000 \$
Boues des installations septiques	1 232 000 \$	1 230 000 \$	1 243 000 \$
Compensation collecte sélective	1 800 000 \$	1 800 000 \$	- \$
	14 122 000 \$	13 887 300 \$	11 688 000 \$
TRANSFERTS			
Transferts relatifs à des ententes de partage de frais (ÉEQ)	- \$	- \$	2 605 000 \$
	- \$	- \$	2 605 000 \$
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES			
AUTRES REVENUS			
Intérêts - banque et placements	50 000 \$	90 000 \$	50 000 \$
Autres	20 000 \$	26 000 \$	21 000 \$
	70 000 \$	116 000 \$	71 000 \$
TOTAL DES REVENUS	14 192 000 \$	14 003 300 \$	14 364 000 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CONSEIL MUNICIPAL			
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS			
Rémunération de base - élus	29 600 \$	29 400 \$	30 800 \$
Allocations de dépenses - élus	14 800 \$	14 700 \$	15 400 \$
	44 400 \$	44 100 \$	46 200 \$
COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR			
Régie des rentes du Québec — élus	100 \$	50 \$	100 \$
Fonds des services de santé - élus	1 200 \$	1 275 \$	1 350 \$
Assurance parentale - élus	300 \$	325 \$	325 \$
	1 600 \$	1 650 \$	1 775 \$
TRANSPORT ET COMMUNICATION			
Frais de déplacements - élus	1 000 \$	500 \$	1 000 \$
	47 000 \$	46 250 \$	48 975 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE			
RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS			
Salaires réguliers	310 100 \$	312 525 \$	371 000 \$
COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR			
Cotisation à un régime de retraite	15 100 \$	15 250 \$	18 200 \$
Régie des rentes du Québec	15 300 \$	15 325 \$	20 800 \$
Assurance-emploi	5 075 \$	4 275 \$	7 225 \$
Fonds des services de santé	13 475 \$	13 650 \$	16 250 \$
Cotisation à la CNESST	5 950 \$	4 075 \$	7 850 \$
Assurance parentale	2 000 \$	2 075 \$	2 700 \$
Assurance collective	12 125 \$	12 825 \$	18 300 \$
Cotisation professionnelle	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
	71 525 \$	69 975 \$	93 825 \$
TRANSPORT ET COMMUNICATION			
Frais de déplacement du personnel	5 300 \$	5 000 \$	5 500 \$
Frais de déplacement du personnel - coordonnateur ISÉ	2 500 \$	2 000 \$	1 500 \$
Frais de déplacement du personnel - personnel de soutien	1 000 \$	800 \$	1 000 \$
Frais de poste et de transport	4 500 \$	4 250 \$	2 500 \$
Dépenses de communication	3 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Dépenses de publicité et d'information	5 200 \$	5 000 \$	8 000 \$
	21 500 \$	19 050 \$	20 500 \$
SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES			
Honoraires professionnels - comptabilité et vérification	8 800 \$	8 500 \$	15 600 \$
Honoraires professionnels - autres	8 000 \$	8 000 \$	12 000 \$
Achats de serv. techniques - assurances - incendie	550 \$	525 \$	600 \$
Achats de serv. techniques - ass. - resp. publique	9 000 \$	8 650 \$	9 400 \$
Achats de serv. techniques - ass. - cautionnement	11 500 \$	11 750 \$	14 500 \$
Autres serv. - cot. versées à des ass. et abonnements	2 500 \$	2 725 \$	2 500 \$
Autres services — Frais bancaires	400 \$	300 \$	300 \$
	40 750 \$	40 450 \$	54 900 \$

LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATION			
Location - salle du conseil et bureaux de la Régie	18 225 \$	17 500 \$	18 500 \$
Entretien et réparation des locaux et conciergerie	12 400 \$	12 200 \$	12 800 \$
	30 625 \$	29 700 \$	31 300 \$
BIENS NON DURABLES			
Fournitures de bureau, imprimés et livres	9 000 \$	6 300 \$	7 000 \$
AUTRES			
CONTRIBUTIONS À DES ORGANISMES ET AUTRES OBJETS			
Autres organismes	1 500 \$	1 350 \$	1 500 \$
TOTAL — GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	485 000 \$	479 350 \$	580 025 \$
TOTAL — ADMINISTRATION GÉNÉRALE	532 000 \$	525 600 \$	629 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU — MATIÈRES RÉSIDUELLES			
DÉCHETS DOMESTIQUES			
COLLECTE ET TRANSPORT			
TRANSPORT ET COMMUNICATION			
Dépenses de publicité et d'information	16 000 \$	12 000 \$	15 000 \$
SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES			
Honoraires professionnels - services juridiques	2 000 \$	- \$	2 000 \$
Achats de services techniques - collecte et transport	2 445 000 \$	2 375 000 \$	2 465 000 \$
	2 447 000 \$	2 375 000 \$	2 467 000 \$
BIENS NON DURABLES			
Équipement de récupération (bacs)	35 000 \$	15 200 \$	35 000 \$
ÉLIMINATION			
SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES			
Achats de services techniques - élimination	1 830 000 \$	1 801 000 \$	1 845 000 \$
Achats de serv. techniques - redevance à l'élimination	885 000 \$	882 000 \$	945 000 \$
	2 715 000 \$	2 683 000 \$	2 790 000 \$
TOTAL — DÉCHETS DOMESTIQUES	5 213 000 \$	5 085 200 \$	5 307 000 \$
MATIÈRES SECONDAIRES			
Matières recyclables			
COLLECTE ET TRANSPORT			
TRANSPORT ET COMMUNICATION			
Dépenses de publicité et d'information	15 000 \$	9 000 \$	13 000 \$
SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES			
Honoraires professionnels - services juridiques	2 000 \$	- \$	2 000 \$
Achats de services techniques - collecte et transport	2 040 000 \$	2 021 500 \$	2 075 000 \$
	2 042 000 \$	2 021 500 \$	2 077 000 \$
BIENS NON DURABLES			
Équipement de récupération (bacs)	165 000 \$	128 400 \$	165 000 \$
TRAITEMENT			
SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES			
Achats de services techniques - traitement	1 415 000 \$	1 355 000 \$	1 415 000 \$
<i>Total — Matières recyclables</i>	3 637 000 \$	3 513 900 \$	3 670 000 \$
Résidus domestiques dangereux			
COLLECTE ET TRANSPORT			
TRANSPORT ET COMMUNICATION			
Dépenses de publicité et d'information	15 400 \$	14 500 \$	18 000 \$
SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES			
Achats de serv. techniques - ass. - resp. publique	2 000 \$	1 750 \$	2 000 \$
Achats de services techniques - collecte et transport	140 000 \$	130 500 \$	130 500 \$
	142 000 \$	132 250 \$	132 500 \$
BIENS NON DURABLES			
Aliments, boisson	600 \$	500 \$	500 \$
	600 \$	500 \$	500 \$
TRAITEMENT			
SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES			
Achats de services techniques - traitement	65 000 \$	50 000 \$	55 000 \$
<i>Total — Résidus domestiques dangereux</i>	223 000 \$	197 250 \$	206 000 \$

Matières organiques

COLLECTE ET TRANSPORT

TRANSPORT ET COMMUNICATION

Dépenses de publicité et d'information	17 000 \$	12 000 \$	16 000 \$
--	-----------	-----------	-----------

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Honoraires professionnels - services juridiques	2 000 \$	- \$	2 000 \$
---	----------	------	----------

Achats de services techniques - collecte et transport	1 730 000 \$	1 716 000 \$	1 740 000 \$
---	--------------	--------------	--------------

	<u>1 732 000 \$</u>	<u>1 716 000 \$</u>	<u>1 742 000 \$</u>
--	---------------------	---------------------	---------------------

BIENS NON DURABLES

Équipement (bacs)	100 000 \$	71 200 \$	100 000 \$
-------------------	------------	-----------	------------

TRAITEMENT

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Achats de services techniques - traitement	930 000 \$	920 000 \$	930 000 \$
--	------------	------------	------------

	<u>930 000 \$</u>	<u>920 000 \$</u>	<u>930 000 \$</u>
--	-------------------	-------------------	-------------------

<i>Total — Matières organiques</i>	<i>2 779 000 \$</i>	<i>2 719 200 \$</i>	<i>2 788 000 \$</i>
------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

TOTAL — MATIÈRES SECONDAIRES

	6 639 000 \$	6 430 350 \$	6 664 000 \$
--	--------------	--------------	--------------

ÉLIMINATION DES MATÉRIAUX SECS**Écocentres**

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

Salaires réguliers - préposés	123 000 \$	121 750 \$	130 000 \$
-------------------------------	------------	------------	------------

COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

Régime de retraite - préposés	2 500 \$	1 550 \$	2 700 \$
-------------------------------	----------	----------	----------

Régie des rentes du Québec - préposés	6 800 \$	6 900 \$	7 700 \$
---------------------------------------	----------	----------	----------

Assurance-emploi - préposés	2 600 \$	2 200 \$	3 000 \$
-----------------------------	----------	----------	----------

Fonds de services de santé - préposés	5 300 \$	5 275 \$	5 800 \$
---------------------------------------	----------	----------	----------

Cotisations à la CNESST - préposés	2 500 \$	1 725 \$	2 600 \$
------------------------------------	----------	----------	----------

Assurance parentale - préposés	900 \$	875 \$	900 \$
--------------------------------	--------	--------	--------

Assurance collective - préposés	9 000 \$	525 \$	7 500 \$
---------------------------------	----------	--------	----------

	<u>29 600 \$</u>	<u>19 050 \$</u>	<u>30 200 \$</u>
--	------------------	------------------	------------------

TRANSPORT ET COMMUNICATION

Déplacement du personnel	2 000 \$	2 300 \$	2 400 \$
--------------------------	----------	----------	----------

Dépenses de communication	800 \$	200 \$	600 \$
---------------------------	--------	--------	--------

Dépenses de publicité et d'information	4 600 \$	3 000 \$	6 000 \$
--	----------	----------	----------

	<u>7 400 \$</u>	<u>5 500 \$</u>	<u>9 000 \$</u>
--	-----------------	-----------------	-----------------

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Honoraires professionnels - autres	1 600 \$	450 \$	1 600 \$
------------------------------------	----------	--------	----------

Achats de services techniques - ass. - incendie	200 \$	175 \$	200 \$
---	--------	--------	--------

Achats de serv. techniques - ass. - resp. publique	7 200 \$	6 975 \$	8 000 \$
--	----------	----------	----------

Achats de serv. tech. - enlèv. et trait. des mat. secs	480 000 \$	480 000 \$	500 000 \$
--	------------	------------	------------

Achats de serv. techniques - redevance à l'élimination	50 000 \$	17 100 \$	20 000 \$
--	-----------	-----------	-----------

Autres services - autres (comp. tenant lieu de taxes)	1 300 \$	1 250 \$	1 300 \$
---	----------	----------	----------

	<u>540 300 \$</u>	<u>505 950 \$</u>	<u>531 100 \$</u>
--	-------------------	-------------------	-------------------

LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATION

Location - machineries, outillage et équipement	4 200 \$	4 000 \$	4 200 \$
---	----------	----------	----------

Entretien et réparation - infrastructures	7 000 \$	5 500 \$	7 000 \$
---	----------	----------	----------

	<u>11 200 \$</u>	<u>9 500 \$</u>	<u>11 200 \$</u>
--	------------------	-----------------	------------------

BIENS NON DURABLES

Autres biens non durables	3 000 \$	2 800 \$	3 000 \$
---------------------------	----------	----------	----------

	<u>3 000 \$</u>	<u>2 800 \$</u>	<u>3 000 \$</u>
--	-----------------	-----------------	-----------------

FOURNITURES DE SERVICES PUBLICS

Électricité	500 \$	475 \$	500 \$
-------------	--------	--------	--------

	<u>500 \$</u>	<u>475 \$</u>	<u>500 \$</u>
--	---------------	---------------	---------------

TOTAL — ÉLIMINATION DES MATÉRIAUX SECS	715 000 \$	665 025 \$	715 000 \$
--	------------	------------	------------

HYGIÈNE DU MILIEU — AUTRES**Autres**

TRANSPORT ET COMMUNICATION

Dépenses de publicité et d'information	1 000 \$	500 \$	2 000 \$
--	----------	--------	----------

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Honoraires professionnels - autres (Études)	10 000 \$	- \$	10 000 \$
---	-----------	------	-----------

	<u>10 000 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>10 000 \$</u>
--	------------------	-------------	------------------

TOTAL — AUTRES	11 000 \$	500 \$	12 000 \$
----------------	-----------	--------	-----------

Boues des installations septiques

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

Salaires réguliers	65 650 \$	65 700 \$	69 000 \$
--------------------	-----------	-----------	-----------

COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

Régime de retraite	3 500 \$	3 425 \$	3 600 \$
--------------------	----------	----------	----------

Régie des rentes du Québec	4 200 \$	4 175 \$	4 400 \$
----------------------------	----------	----------	----------

Assurance-emploi	1 425 \$	1 225 \$	1 950 \$
Fonds des services de santé	2 950 \$	2 950 \$	3 100 \$
Cotisations à la CNESST	1 500 \$	975 \$	1 550 \$
Assurance parentale	500 \$	475 \$	550 \$
Assurance collective	3 075 \$	3 150 \$	3 550 \$
	<u>17 150 \$</u>	<u>16 375 \$</u>	<u>18 700 \$</u>
TRANSPORT ET COMMUNICATION			
Frais de déplacement du personnel	300 \$	100 \$	300 \$
Frais de poste et transport	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$
Dépenses de communication	1 000 \$	450 \$	1 000 \$
Dépenses de publicité et d'information	2 900 \$	1 400 \$	4 000 \$
	<u>9 700 \$</u>	<u>7 450 \$</u>	<u>10 800 \$</u>
SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES			
Honoraires professionnels - services juridiques	2 000 \$	- \$	2 000 \$
Honoraires professionnels - autres	1 500 \$	100 \$	1 500 \$
Achats de services techniques - collecte et transport	770 000 \$	770 000 \$	775 000 \$
	<u>773 500 \$</u>	<u>770 100 \$</u>	<u>778 500 \$</u>
TRAITEMENT			
SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES			
Achats de services techniques - traitement	360 000 \$	358 000 \$	360 000 \$
BIENS NON DURABLES			
Fournitures de bureau, imprimés et livres	6 000 \$	1 000 \$	6 000 \$
	<u>1 232 000 \$</u>	<u>1 218 625 \$</u>	<u>1 243 000 \$</u>
Total — Boues des installations septiques			
TOTAL — HYGIÈNE DU MILIEU — AUTRES	1 243 000 \$	1 219 125 \$	1 255 000 \$
Total — Hygiène du milieu	13 810 000 \$	13 399 700 \$	13 941 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 342 000 \$	13 925 300 \$	14 570 000 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET	<u>(150 000) \$</u>	<u>78 000 \$</u>	<u>(206 000) \$</u>
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET AFFECTATIONS			
Transfert à l'état des activités d'investissement	5 000 \$	- \$	5 000 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AVANT AFFECTATIONS	<u>(155 000) \$</u>	<u>78 000 \$</u>	<u>(211 000) \$</u>
AFFECTATIONS			
Excédent (déficit) accumulé non affecté	110 000 \$	110 000 \$	126 000 \$
Excédent accumulé affecté	45 000 \$	45 000 \$	85 000 \$
	<u>155 000 \$</u>	<u>155 000 \$</u>	<u>211 000 \$</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>233 000 \$</u>	<u>- \$</u>
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 — ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Sources de financement			
TRANSFERTS DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES			
Revenus de fonctionnement	5 000 \$		5 000 \$
AUTRES SOURCES			
Excédent accumulé non affecté	- \$		- \$
Excédent accumulé affecté	- \$		- \$
	<u>5 000 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>5 000 \$</u>
Dépenses d'investissement (immobilisations et placements)			
Machinerie, outillage et équipement divers	- \$	- \$	- \$
Achats de biens - ameubl. et équipement de bureau	5 000 \$		5 000 \$
	<u>5 000 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>5 000 \$</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

BUDGET 2025 — DOCUMENT EXPLICATIF

1. SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

Les prévisions budgétaires 2025 totalisent un montant de **14 575 000 \$** en services directs aux citoyens par rapport à 14 347 000 \$ en 2024. Il s'agit d'une hausse de **228 000 \$ (1,6 %)** attribuable principalement à l'accroissement du nombre d'unités d'occupation à desservir annuellement, ainsi qu'à l'augmentation annuelle des salaires du personnel.

Le tableau suivant synthétise les prévisions budgétaires 2025 et les principales sources de revenus qui y sont associées.

	Budget 2024	Budget 2025	Revenus 2025			Excédent accumulé
			Facturation	Quote-part	Autres sources et transferts	
Administration générale	532 000 \$	629 000 \$		432 000 \$	51 000 \$	146 000 \$
Résidus domestiques	5 213 000 \$	5 307 000 \$	5 290 000 \$	17 000 \$		
Matières recyclables	3 637 000 \$	3 670 000 \$	1 050 000 \$	15 000 \$	2 605 000 \$	
Matières organiques	2 779 000 \$	2 788 000 \$	2 770 000 \$	18 000 \$		
Résidus domestiques dangereux	223 000 \$	206 000 \$		206 000 \$		
Écocentres	715 000 \$	715 000 \$	315 000 \$	315 000 \$	20 000 \$	65 000 \$
PRVIS	1 232 000 \$	1 243 000 \$	1 243 000 \$			
Études	11 000 \$	12 000 \$		12 000 \$		
Immobilisations	5 000 \$	5 000 \$		5 000 \$		
TOTAL	14 347 000 \$	14 575 000 \$	10 668 000 \$	1 020 000 \$	2 676 000 \$	211 000 \$

Il est à noter que le budget de la Régie ne tient pas compte des sommes reçues par les municipalités sous forme de redevances à l'élimination, lesquelles représentaient un montant de 849 458 \$ en 2023.

Il est également à noter que, dans le contexte de la modernisation de la collecte sélective des matières recyclables, la compensation pour la collecte sélective cessera d'être versée aux municipalités, les dépenses relatives à ce service devant être désormais assumées par Éco Entreprise Québec.

2. BUDGET 2025 — ANALYSE

2.1 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement de la Régie comprend l'administration générale, les quatre collectes de résidus domestiques dangereux, l'opération des écocentres, les activités d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) ainsi que des dépenses en immobilisation. Pour l'année 2025, il totalise un montant de **1 612 000 \$** comparativement à 1 540 000 \$ en 2024, soit une hausse de 72 000 \$ (4,7 %). Il se partage comme suit :

Budget de fonctionnement :

	Budget 2024	Budget 2025	Revenus 2025			Excédent accumulé
			Facturation	Quote-part	Autres sources	
Administration générale	532 000 \$	629 000 \$		432 000 \$	51 000 \$	146 000 \$
Résidus domestiques dangereux	223 000 \$	206 000 \$		206 000 \$		
Collecte à trois voies — ISÉ	54 000 \$	50 000 \$		50 000 \$		
Écocentres	715 000 \$	715 000 \$	315 000 \$	315 000 \$	20 000 \$	65 000 \$
Études	11 000 \$	12 000 \$		12 000 \$		
Immobilisations	3 000 \$	5 000 \$		5 000 \$		
TOTAL	1 540 000 \$	1 612 000 \$	315 000 \$	1 020 000 \$	71 000 \$	211 000 \$

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La section « administration générale » pour l'exercice financier 2025 passe de 532 000 \$ à **629 000 \$** par rapport au budget 2024. Les principales fluctuations budgétaires sont les suivantes :

- La portion relative à la rémunération des délégués des municipalités membres et des employés affectés à l'administration générale et aux programmes spécifiques de la Régie passe à **512 800 \$** comparativement 427 625 \$ en 2024 (salaires et cotisations). Il s'agit d'une hausse de **85 175 \$** par rapport au budget 2024. En plus de la progression salariale du personnel selon la grille adoptée par le conseil d'administration en 2019, laquelle comprend une indexation en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC), le directeur général de la Régie a annoncé qu'il prendra sa retraite en juin 2025. En conséquence, une somme d'environ 60 000 \$ a été prévues au budget 2025 afin d'assumer les coûts qui seront engendrés pour l'embauche d'une nouvelle ressource à la direction générale et la mise en place d'un processus de d'intégration afin d'assurer une transition harmonieuse au sein de l'organisme.
- La section relative aux services professionnels passe de 40 750 \$ à **54 900 \$**. Cette hausse est attribuable à deux principaux facteurs soit une hausse des coûts d'assurance de 12 % annoncée par la Mutuelle des municipalités du Québec lors du renouvellement de la police d'assurance en août 2024 et une augmentation des frais d'audit comptable, lesquels passent de 8 800 \$ à 15 600 \$, la Régie ayant effectué un nouveau processus d'appel d'offres pour la nomination d'une firme comptable, le mandat actuel étant échu.

Les autres postes de dépenses relatifs à l'administration générale de la Régie ont été réaménagés afin de tenir compte des engagements financiers à prévoir en 2025 et de limiter, autant que possible, la pression budgétaire attribuable aux hausses mentionnées précédemment.

B) RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Les dépenses inscrites à la section "Résidus domestiques dangereux" sont évaluées à **206 000 \$** pour l'année 2025 comparativement à 223 000 \$ en 2024. La Régie a procédé, à l'hiver 2024, à un appel d'offres public pour les collectes itinérantes organisées annuellement et octroyé le contrat à la firme Clean Harbors, pour une durée de 2 ans plus une année d'option, permettant ainsi une certaine stabilité des coûts.

C) ÉCOCENTRES

Les besoins financiers de l'exercice 2025 ont été estimés à **715 000 \$** pour cette section du budget soit le même montant qu'en 2024. Les modifications apportées, depuis quelques années, à la gestion des écocentres (augmentation des journées d'ouvertures à Saint-Hyacinthe et création d'un poste de coordonnateur), ont porté fruit et ont permis de stabiliser les coûts d'opération de ce service. Les principales modifications apportées au budget 2025 sont les suivantes :

- Le budget relatif à la rémunération des préposés (salaires, cotisations gouvernementales et avantages sociaux) passe de 152 600 \$ en 2024 à **160 200 \$** en 2025, soit une hausse de 7 600 \$. Cette prévision budgétaire tient compte des indexations annuelles des échelles salariales des employés et de la progression de chaque employé concerné.
- La Régie a attribué, à l'hiver 2024, un nouveau contrat pour la fourniture, la levée, le transport et le traitement des matières pour ses deux écocentres. En conséquence, les sommes attribuées au poste d'enlèvement et de transport des matières sont passées de 480 000 \$ en 2024 à **500 000 \$** en 2025, soit une augmentation de 20 000 \$ laquelle tient compte des tarifs de ce nouveau contrat. Pour le même motif, un réaménagement du poste comptable relatif au paiement de la redevance à l'élimination a été effectué, lequel passe, conséquemment, de 50 000 \$ à 20 000 \$.

Rappelons que les dépenses liées aux écocentres sont réparties selon un calcul basé sur la richesse foncière uniformisée (25 %), la population (25 %) et la provenance des utilisateurs (50 %). En conséquence, pour l'année 2025, un montant de **315 000 \$ est intégré dans la quote-part** et un montant de **315 000 \$** sera facturé aux municipalités membres au printemps 2025, au prorata du nombre d'utilisateurs provenant de chaque municipalité au cours de l'année précédente. Un montant de **65 000 \$** sera prélevé à même l'excédent accumulé affecté pour combler l'ensemble des dépenses reliées à l'opération des deux écocentres et réduire le fardeau financier des municipalités membres. Un montant de **20 000 \$**, provenant des revenus de vente des métaux et de l'entente sur la récupération des appareils électroniques, conclue avec ARPE-Québec au printemps 2023, est également prévu.

Les autres postes de dépenses relatifs à l'opération des écocentres de la Régie ont été réaménagés afin de tenir compte des engagements financiers à prévoir en 2025.

D) HYGIÈNE DU MILIEU — AUTRES

Un montant de **10 000 \$** est maintenu au poste « Honoraires professionnels — autres (études) » pour la réalisation d'études, le cas échéant.

Un montant de **2 000 \$** a été imputé au poste « Dépenses de publicité et d'information ». Ce montant est dédié aux activités d'information, sensibilisation et éducation découlant de la mise en œuvre du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles, notamment celles relatives à l'adhésion des ICI à la collecte à trois voies.

E) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Un montant de **5 000 \$** est maintenu au poste budgétaire « **Achats de biens — ameublement et équipement de bureau** » pour l'exercice financier 2025 afin de financer, au besoin, l'achat ou le remplacement des équipements de bureau.

F) INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

Dans un souci d'optimiser l'utilisation des services offerts à la population et de promouvoir les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles, la Régie mise sur le déploiement de divers outils et activités d'information, de sensibilisation et d'éducation. Les informations diffusées traitent des modalités de collecte, du tri des matières, des impacts positifs et des retombées environnementales et économiques d'une saine gestion des matières résiduelles générées sur notre territoire.

Dans le respect du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains, les activités de communication de la Régie sont principalement orientées vers la sensibilisation interactive avec la population du territoire desservi par la Régie afin d'améliorer les performances régionales.

Au cours de la prochaine année, dans le contexte de la disparition du Publisac, la Régie devra revoir son offre à l'égard de ses publications dont la distribution était liée à ce moyen de diffusion. Tout au long de l'année, nous pourrons analyser l'impact des nouveaux outils de communication qui seront retenus et ajuster ceux-ci selon chaque constat.

Les moyens de diffusion utilisés prennent notamment la forme de communiqués ou de chroniques diffusés via le site Internet et les bulletins de la Régie, les bulletins et les sites Internet des municipalités, leurs réseaux sociaux, ainsi que les médias locaux. Des messages adaptés à chaque type de service sont créés et en ce sens, la Régie procède constamment à la modernisation de ses outils d'information afin de mieux répondre aux besoins des citoyennes et citoyens qu'elle dessert.

Un aperçu des projets à réaliser et des budgets qui y sont alloués sont décrits ci-après. À ces sommes s'ajouteront également celles à prévoir pour la diffusion d'avis publics et d'activités spécifiques, le cas échéant.

Budget	2025	2024
Collecte à trois voies		
• Calendriers des collectes (production et distribution aux municipalités)	18 000 \$	16 500 \$
• Annonces dans les journaux (au besoin)	2 500 \$	1 000 \$
• Dépliant – Services de la Régie (infographie, impression, distribution)	0 \$	10 000 \$
Matières organiques (incluant herbicyclage et compostage domestique)	1 000 \$	500 \$
• Optimisation – Tri à la source	2 000 \$	1 000 \$
• Billet de courtoisie — Équipe verte	0 \$	700 \$
Activités spéciales de sensibilisation		
• Kiosques d'information afin de promouvoir les services	1 000 \$	800 \$
• Publicité via les médias locaux (Jour de la terre – SQRD)	1 000 \$	700 \$
• Équipe verte (environ 11 semaines)	1 000 \$	1 000 \$
Résidus domestiques dangereux ( ,  , )		
Collectes annuelles		
• Carton porte à porte (48 000 exemplaires — 1 distribution)	13 500 \$	11 500 \$
Services permanents de récupération		
• Promouvoir les services permanents (ressource en ISÉ)		
Écocentres ( ,  , )		
• Dépliant promotionnel, billet de courtoisie et annonces	2 000 \$	1 000 \$
Site Internet (Mises à jour ou mises en lignes complexes)	1 000 \$	1 000 \$
Bulletins d'information (8 pages)		
• Version Web — infographie seulement	2 000 \$	
• Infographie, impression et distribution		24 000 \$
Dépliant d'information (8½ x 14 plié en accordéon)		
• Infographie, impression et distribution	25 000 \$	0 \$
Programme régional de vidange des installations septiques	500 \$	300 \$
PCGMR (mise en oeuvre)		
• Information, sensibilisation et éducation	1 000 \$	500 \$
• Promotion de l'adhésion des ICI aux services de collecte	1 000 \$	500 \$
Dépenses de communications	72 500 \$	71 000 \$

G) COLLECTE À TROIS VOIES

(Résidus domestiques, matières recyclables, matières organiques)

	Budget 2024	Budget 2025	Revenus 2025			
			Facturation	Quote-part	Autres sources/ transferts	Excédent accumulé
Résidus domestiques	5 213 000 \$	5 307 000 \$	5 290 000 \$	17 000 \$		
Matières recyclables	3 637 000 \$	3 670 000 \$	1 050 000 \$	15 000 \$	2 605 000 \$	
Matières organiques	2 779 000 \$	2 788 000 \$	2 770 000 \$	18 000 \$		
TOTAL	11 629 000 \$	11 765 000 \$	9 110 000 \$	50 000 \$	2 605 000 \$	

Suite à un processus d'appel d'offres, le contrat APO 2020 03 a été octroyé, en mai 2020, à l'entreprise *JMV Environnement inc.*, de Saint-Hyacinthe, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, pour l'enlèvement, le transport et la disposition ou l'élimination des matières résiduelles générées sur le territoire de la Régie dans le cadre de la collecte à trois voies.

• Résidus domestiques

En ce qui a trait aux dépenses prévues pour la gestion des résidus domestiques, les prévisions budgétaires 2025 sont de **4 310 000 \$** comparativement à 4 275 000 \$ en 2024 pour la collecte, le transport et l'élimination des matières collectées porte à porte. Cette hausse est principalement tributaire de l'accroissement du nombre d'unités d'occupation à desservir annuellement.

Le montant qui figure au poste "Redevance à l'élimination" augmente de 885 000 \$ à **945 000 \$**. Depuis 2007, un montant de redevance à l'élimination est à payer, lequel montant a augmenté graduellement au cours des années. La Stratégie de valorisation de la matière organique, rendue publique par le gouvernement du Québec en 2020 prévoyait augmenter le tarif de la redevance à 30 \$/tonne avec des augmentations annuelles subséquentes de 2,00 \$/tonne par an. Le règlement mettant en œuvre cette portion de la stratégie est entré en vigueur en 2023. Conséquemment, pour l'exercice financier 2025, le montant prévu au budget a donc été calculé en considérant une quantité estimée à 26 500 tonnes de résidus multipliée par 34,00 \$/ tonne (avant taxes).

Cependant, conformément au règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, les sommes payées par les municipalités (836 391 \$ en 2023) leurs sont remboursées, en tout ou en partie, sous forme de redevance. À titre d'exemple, pour l'année 2023, une somme de **849 458 \$** a été versée aux municipalités membres de la Régie à ce titre.

Le poste "Équipement de récupération (bacs)", pour l'acquisition de bacs gris pour la collecte des résidus domestiques, demeure à **35 000 \$** pour 2025. Ce montant est inscrit au budget afin de couvrir les coûts d'achat regroupé de bacs gris, selon les besoins de chaque municipalité et tient compte du vieillissement de la flotte de bacs en usage sur le territoire de la Régie et de la hausse des prix unitaires rencontrés dans les dernières années.

• Matières recyclables

En ce qui concerne les dépenses prévues pour la gestion des matières recyclables, le poste de collecte et transport passe de 2 040 000 \$ en 2024 à **2 075 000 \$** en 2025. Cette hausse est principalement tributaire de l'accroissement du nombre d'unités d'occupation à desservir annuellement.

Le contrat APO 2020 03 MR prévoit un tarif fixe par tonne métrique pour le traitement des matières recyclables. Un montant de **1 415 000 \$** a été maintenu au poste de traitement des matières recyclables pour l'exercice financier 2025, lequel a été calculé sur la base de 9 000 tonnes métriques à 159 \$/tonne, avant taxes. En considérant la durée du contrat et les variations possibles du prix de vente des matières recyclables, la Régie a prévu un mécanisme de compensation permettant de faire bénéficier ses municipalités membres d'une éventuelle hausse des prix de vente des matières recyclables qu'elle fournit, sous forme de ristourne, et en contrepartie elle consent à assumer une part des pertes liées à une éventuelle baisse des prix de vente de ces mêmes matières. Se basant sur les montant reçus depuis l'entrée en vigueur du présent contrat et les fluctuations du marché de revente des matières recyclables par les centres de tri au cours des dernières années, une somme de 90 000 \$ a été retranché du poste relatif au traitement des matières recyclables pour refléter cette réalité.

Le poste “Équipement de récupération (bacs)” pour l’acquisition de bacs pour la collecte des matières recyclables demeure à **165 000 \$** en 2025 afin de refléter la tendance des coûts d’acquisition de bacs roulants des dernières années. Ce montant est inscrit au budget afin de couvrir les coûts d’achat regroupé de bacs pour les matières recyclables, selon les besoins de chaque municipalité.

- **Matières organiques**

Les dépenses inscrites au budget pour la collecte et le transport des matières organiques passent à **1 740 000 \$ en 2025** comparativement à 1 730 000 \$ en 2024. Cette hausse est principalement tributaire de l’accroissement du nombre d’unités d’occupation à desservir annuellement.

Le montant prévu pour le traitement des matières organiques, en 2025 demeure à **930 000 \$**. Cette prévision est établie selon une estimation de 11 200 tonnes de matières organiques à être collectées et traitées par compostage au cours de l’année 2025.

Le poste “Équipement de récupération (bacs)” pour l’acquisition de bacs pour la collecte des matières organiques demeure à **100 000 \$**. Ce montant est inscrit au budget afin de couvrir les coûts d’achat regroupé de bacs bruns, selon les besoins de chaque municipalité. L’expérience des dernières années nous confirme que les achats de bacs sont en progression depuis les dernières années. Bien que la qualité des bacs est généralement telle que de simples réparations peuvent être effectuées dans de nombreux cas de bris d’équipements, le vieillissement de la flotte de bacs, dont la majorité ont été acquis lors de l’implantation de la collecte à trois voies en 2006, et la hausse du prix des bacs liée à une augmentation du prix des matières premières, justifient cette augmentation des coûts prévisibles d’acquisition.

H) VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

	Budget 2024	Budget 2025	Revenus 2025			
			Facturation	Quote-part	Autres sources	Excédent accumulé
PRVIS	1 232 000 \$	1 243 000 \$	1 243 000 \$			

Les dépenses totales pour la section "Boues des installations septiques" comprennent les frais de gestion du programme et les coûts de collecte, transport et disposition des boues provenant des installations septiques. Pour l’année 2025, celles-ci représentent une somme de **1 243 000 \$** comparativement à 1 232 000 \$ pour l’année 2024. Cette variation budgétaire est principalement attribuable aux motifs énoncés ci-dessous :

- Suite au processus d’appel public d’offres qui a eu lieu au printemps 2022, un contrat pour la vidange, le transport et le traitement des boues provenant des installations septiques (APO 2022 05 PRVIS) a été attribué à l’entreprise Enviro5 inc. pour la période 2023-2026. Conséquemment, les sommes inscrites au budget de l’exercice financier 2025 pour la collecte, le transport et la disposition des boues des installations septiques des 25 municipalités membres de la Régie ont été calculées sur la base des prix unitaires inscrits au contrat, lesquels sont fixes pour quatre ans. Ces postes budgétaires représentent une dépense totale de **1 135 000 \$** en 2025, comparativement à 1 130 000 \$ en 2024.
- Les coûts de gestion du programme régional de vidange des installations septiques (PRVIS) passent de 102 000 \$ à un montant de **108 000 \$**. Pour l’année 2025, un montant de **87 700 \$** sera versé en salaires et cotisations, comparativement à 82 800 \$ en 2024. Il s’agit d’une hausse de **4 900 \$** par rapport au budget 2024 essentiellement attribuable à l’indexation des échelles salariales mise en place suite la révision de la structure salariale des employés de la Régie en 2019, laquelle est tributaire des fluctuations de l’indice des prix à la consommation (IPC).

Les autres postes de dépenses relatifs à l’administration du programme ont été réaménagés afin de tenir compte des engagements financiers à prévoir en 2025.

2.2 REVENUS

Le projet de prévisions budgétaires 2025, prévoit des revenus totalisant **14 364 000 \$** par rapport à 14 192 000 \$ en 2024, soit une hausse de **172 000 \$ (1,2 %)**. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'unités d'occupation à desservir. La hausse annuelle de la masse salariale, conformément aux échelles salariales adoptées par le conseil d'administration de la Régie en 2019, et le processus de transition à la direction générale mentionné précédemment, complètent le tableau des variations budgétaires pour 2025.

A) BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement de la Régie comprend les sommes prévues pour l'administration générale, les quatre collectes de résidus domestiques dangereux, l'opération des écocentres, les activités d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) ainsi que des dépenses en immobilisation de l'organisme. Pour couvrir les dépenses prévues pour l'exercice financier 2024, les revenus proviendront des sources suivantes :

2025	Provenance des revenus	2024
1 020 000 \$	Quote-part aux municipalités membres	990 000 \$
315 000 \$	Facturation pour les écocentres	325 000 \$
71 000 \$	Revenus divers (intérêts, vente des métaux récupérés aux écocentres et autres)	70 000 \$
126 000 \$	Excédent accumulé non affecté	110 000 \$
85 000 \$	Excédent accumulé affecté	45 000 \$

B) COLLECTE À TROIS VOIES

Les revenus totaux relatifs à la collecte à trois voies proviennent essentiellement de la facturation des services de collecte, transport et traitement ou élimination des matières résiduelles. Pour l'année 2025, ils totalisent un montant de **9 110 000 \$**, comparativement à 11 575 000 \$ en 2024 et se détaillent comme suit :

2025	Facturation aux municipalités membres	2024
5 290 000 \$	Collecte, transport et élimination des résidus domestiques	5 195 000 \$
1 050 000 \$	Collecte, transport et traitement des matières recyclables	3 620 000 \$
2 770 000 \$	Collecte, transport et traitement des matières organiques	2 760 000 \$

Les diverses hausses au niveau des résidus domestiques et des matières organiques sont principalement attribuables à l'augmentation anticipée du nombre d'unités d'occupation à desservir.

En ce qui concerne la facturation des matières recyclables, en 2025, dernière année du contrat de collecte, transport et traitement APO 2020 03 MR, la Régie entreprendra le processus de transition nécessaire dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective, laquelle a été confiée à l'organisme Éco Entreprise Québec. En effet, à compter de 2026, la collecte des matières recyclables sera entièrement sous la gouverne de cet organisme. En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2026, la Régie ne facturera plus la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables aux municipalités desservies puisque ces coûts seront intégralement assumés par Éco Entreprise Québec.

Pour 2025, année de transition, afin de ne pas se trouver en défaut de paiement face à l'entrepreneur responsable de la collecte du fait des délais de remboursement prévus dans l'entente à être signée avec Éco Entreprise Québec, la Régie facturera à ses municipalité membres, les trois premiers mois de l'année, selon la fréquence habituelle et la réglementation applicable. Lorsque le processus de remboursement des coûts réels de la collecte sélective sera en vigueur, les montants reçus seront affectés à la collecte des matières recyclables et les municipalités membres de la Régie ne seront plus facturées pour la collecte, le transport et le traitement de ces matières. À la fin de l'entente avec Éco Entreprises Québec, ces montants seront retournés aux municipalités membres en fonction des sommes payées par chacune des municipalités membres. La Régie prévoit créer un excédent affecté ou une réserve financière avec les sommes reçues en surplus, pour la gestion des matières recyclables, afin d'assurer le paiement des sommes dues à l'entrepreneur pendant la période de transition. Par la suite, les municipalités membres n'auront plus à assumer ces coûts puisqu'ils seront dorénavant supportés par Éco Entreprises Québec.

C) PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Comme mentionné précédemment, les dépenses totales pour la section "Boues des installations septiques" passent de 1 232 000 \$ pour l'année 2024 à **1 243 000 \$** en 2025 soit une augmentation de **11 000 \$**. Cette hausse est essentiellement tributaire de celle du nombre d'installations septiques à vidanger annuellement, et dans une moindre proportion, des variations des coûts de gestion du programme. Conséquemment, des revenus provenant de la facturation des vidanges effectuées, pour une somme de **1 135 000 \$** sont prévus au projet de prévisions budgétaires de l'exercice financier 2025.

De plus, afin de couvrir l'ensemble des coûts de gestion du programme, un frais de gestion est facturé aux municipalités membres au prorata du nombre d'installations desservies. Le budget pour la gestion de ce programme représente une somme de **108 000 \$** en 2025, comparativement à 102 000 \$ en 2024. Le tableau suivant présente l'évolution du financement des frais de gestion du PRVIS depuis son implantation.

Évolution des frais de gestion depuis l'implantation du PRVIS en 2011 :

	2011	2012	2013	2014	2015
Budget de gestion	95 000 \$	95 000 \$	95 000 \$	95 000 \$	96 000 \$
Affectation du surplus	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	16 000 \$
Sommes facturées aux municipalités	95 000 \$	95 000 \$	95 000 \$	95 000 \$	80 000 \$
Frais de gestion par installation septique	18,63 \$	18,59 \$	19,00 \$	18,88 \$	16,78 \$
	2016	2017	2018	2019	2020
Budget de gestion	91 000 \$	85 000 \$	82 000 \$	82 000 \$	86 000 \$
Affectation du surplus	16 000 \$	25 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	31 000 \$
Sommes facturées aux municipalités	75 000 \$	60 000 \$	47 000 \$	47 000 \$	55 000 \$
Frais de gestion par installation septique	14,65 \$	11,37 \$	8,90 \$	9,60 \$	10,62 \$
	2021	2022	2023	2024	2025
Budget de gestion	88 000 \$	90 000 \$	96 000 \$	102 000 \$	108 000 \$
Affectation du surplus	28 000 \$	14 000 \$	0	0 \$	0 \$
Sommes facturées aux municipalités	60 000 \$	76 000 \$	96 000 \$	102 000 \$	108 000 \$
Frais de gestion par installation septique	11,56 \$	14,72 \$	18,76 \$	19,89 \$	21,15 \$

ESTIMATION DE L'ÉTAT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

Années	Excédent de fonctionnement non affecté	Excédent de fonctionnement affecté	Total
2009	241 244 \$	404 090 \$	645 334 \$
2010	186 904 \$	545 504 \$	732 408 \$
2011	182 431 \$	624 586 \$	807 017 \$
2012	224 724 \$	642 570 \$	867 294 \$
2013	178 158 \$	718 412 \$	896 570 \$
2014	174 407 \$	845 088 \$	1 019 495 \$
2015	214 946 \$	936 375 \$	1 151 321 \$
2016	193 152 \$	1 080 191 \$	1 273 343 \$
2017	182 039 \$	1 177 511 \$	1 359 550 \$
2018	185 474 \$	1 127 158 \$	1 312 632 \$
2019	195 573 \$	1 150 490 \$	1 346 063 \$
2020	205 265 \$	1 219 216 \$	1 424 481 \$
2021	220 089 \$	1 317 710 \$	1 537 799 \$
2022	237 645 \$	1 436 256 \$	1 673 901 \$
2023	310 618 \$	1 473 947 \$	1 784 565 \$
Estimation 2024	351 268 \$	1 505 546 \$	1 856 814 \$

Source : Rapports financiers de 2009 à 2023

ESTIMATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

- Solde au 1^{er} janvier 2024 **310 618 \$**
- Excédent estimé pour 2024 166 650 \$
- Affectation pour le budget 2025 (126 000 \$)

Solde estimé au 31 décembre 2023 : **351 268 \$**

ESTIMATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

(Mouvements de fonds)

- Collecte sélective Québec (bacs) 20 000 \$
- Réaffectation pour le budget 2025 (20 000 \$) 0 \$
- (la transition à la direction générale)
- Programme régional de vidange des installations septiques
- Excédent au 1^{er} janvier 2024 : 92 624 \$
- Excédent estimé au 31 décembre 2024 : 11 375 \$ 103 999 \$
- Écocentres (opérations)
- Excédent au 1^{er} janvier 2024 : 206 322 \$
- Transfert à l'excédent relatif à la relocalisation (100 000 \$)
- Excédent estimé au 31 décembre 2024 : 49 225 \$
- Affectation pour le budget 2025 (65 000 \$) 90 547 \$
- Écocentre (relocalisation) 1 000 000 \$
- Transfert de l'excédent relatif aux opérations 100 000 \$ 1 100 000 \$
- Affectations pour le budget 2025 : 126 000 \$ + 65 000 \$ + 20 000 \$ 211 000 \$

Solde estimé au 31 décembre 2024 : **1 505 546 \$**

ESTIMATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

1 856 814 \$

AFFECTATIONS AU BUDGET 2025 :

- Excédent de fonctionnement affecté au budget 2025 (126 000 \$)
- Excédent affecté à la transition à la direction générale (20 000 \$)
- Écocentres (65 000 \$)
- Total des affectations pour 2025 : (211 000 \$)

ESTIMATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 1^{ER} JANVIER 2025

1 645 814 \$

Préparé par Réjean Pion, directeur général et Carole Gaulin, secrétaire-trésorière
Juillet 2024

**RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS
BUDGET 2025**

SOMMAIRE DES MONTANTS À PRÉVOIR AU BUDGET POUR LES MUNICIPALITÉS MEMBRES

Municipalités	Quote-part (Annexe 1)	Résidus domestiques	Matières recyclables	Matières organiques	Écocentres (Annexe 2)	Boues des installations septiques	TOTAL	Pourcentage pour la répartition
		Collecte, transport et élimination et bacs	Collecte et transport traitement et bacs	Collecte, transport traitement et bacs		(Annexe 3)		
Acton Vale	57 663 \$	420 867 \$	84 554 \$	236 112 \$	54 035 \$	127 902 \$	981 134 \$	8,39%
Béthanie	3 196 \$	17 677 \$	3 418 \$	10 588 \$	759 \$	18 741 \$	54 378 \$	0,47%
Canton de Roxton	10 662 \$	55 998 \$	10 928 \$	33 611 \$	3 753 \$	56 467 \$	171 419 \$	1,47%
La Présentation	30 106 \$	123 066 \$	24 948 \$	73 500 \$	5 563 \$	53 546 \$	310 729 \$	2,66%
Roxton Falls	9 363 \$	69 882 \$	14 114 \$	40 015 \$	4 911 \$	3 651 \$	141 936 \$	1,21%
Saint-Barnabé-Sud	13 321 \$	43 146 \$	8 667 \$	25 709 \$	1 757 \$	26 530 \$	119 130 \$	1,02%
Saint-Bernard-de-Michaudville	10 856 \$	32 369 \$	6 274 \$	19 267 \$	586 \$	18 011 \$	87 363 \$	0,75%
Saint-Damase	27 152 \$	119 614 \$	23 940 \$	69 470 \$	3 820 \$	55 006 \$	299 002 \$	2,56%
Saint-Dominique	27 448 \$	130 951 \$	26 530 \$	77 555 \$	6 548 \$	35 048 \$	304 080 \$	2,60%
Saint-Hugues	17 224 \$	64 530 \$	12 844 \$	38 506 \$	1 943 \$	42 350 \$	177 397 \$	1,52%
Saint-Hyacinthe	537 003 \$	2 898 519 \$	572 648 \$	1 379 936 \$	169 212 \$	162 951 \$	5 720 269 \$	48,94%
Saint-Jude	15 638 \$	65 244 \$	12 870 \$	39 363 \$	1 597 \$	39 551 \$	174 263 \$	1,49%
Saint-Liboire	28 262 \$	137 322 \$	27 525 \$	81 903 \$	6 202 \$	52 086 \$	333 300 \$	2,85%
Saint-Louis	8 998 \$	36 597 \$	7 173 \$	21 976 \$	838 \$	25 434 \$	101 017 \$	0,86%
Saint-Marcel-de-Richelieu	8 060 \$	26 926 \$	5 204 \$	15 373 \$	692 \$	17 768 \$	74 023 \$	0,63%
Saint-Nazaire-d'Acton	10 295 \$	42 714 \$	8 433 \$	25 565 \$	2 822 \$	31 154 \$	120 982 \$	1,04%
Saint-Pie	58 327 \$	288 618 \$	58 382 \$	165 874 \$	9 370 \$	138 125 \$	718 696 \$	6,15%
Saint-Simon	17 055 \$	63 876 \$	12 729 \$	37 804 \$	2 183 \$	40 160 \$	173 806 \$	1,49%
Saint-Théodore-d'Acton	15 723 \$	76 875 \$	15 226 \$	45 262 \$	7 440 \$	50 260 \$	210 786 \$	1,80%
Saint-Valérien-de-Milton	18 993 \$	88 804 \$	17 744 \$	50 734 \$	3 727 \$	61 700 \$	241 701 \$	2,07%
Sainte-Christine	7 496 \$	40 899 \$	7 912 \$	24 254 \$	3 713 \$	42 228 \$	126 503 \$	1,08%
Sainte-Hélène-de-Bagot	18 317 \$	89 270 \$	17 941 \$	50 183 \$	2 649 \$	36 509 \$	214 868 \$	1,84%
Sainte-Madeleine	19 119 \$	112 682 \$	22 239 \$	63 984 \$	5 018 \$	1 217 \$	224 258 \$	1,92%
Sainte-Marie-Madeleine	30 129 \$	134 906 \$	26 343 \$	81 204 \$	6 162 \$	54 155 \$	332 898 \$	2,85%
Upton	19 593 \$	108 648 \$	21 414 \$	62 252 \$	9 702 \$	52 451 \$	274 060 \$	2,34%
Total	1 020 000 \$	5 290 000 \$	1 050 000 \$	2 770 000 \$	315 000 \$	1 243 000 \$	11 688 000 \$	100,00%

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS
BUDGET 2025
ESTIMATION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES

Municipalités	Richesse foncière uniformisée	Quote-part (R.F.U.)	Population	Quote-part (population)	Total Quotes-parts	%	Budget 2024
Acton Vale	1 021 945 540 \$	20 869 \$	7 823	36 794 \$	57 663 \$	5,65%	59 790 \$
Béthanie	76 341 400 \$	1 559 \$	348	1 637 \$	3 196 \$	0,31%	3 250 \$
Canton de Roxton	256 318 700 \$	5 234 \$	1 154	5 428 \$	10 662 \$	1,05%	11 259 \$
La Présentation	856 093 186 \$	17 482 \$	2 684	12 624 \$	30 106 \$	2,95%	31 946 \$
Roxton Falls	141 115 126 \$	2 882 \$	1 378	6 481 \$	9 363 \$	0,92%	9 666 \$
Saint-Barnabé-Sud	416 258 338 \$	8 500 \$	1 025	4 821 \$	13 321 \$	1,31%	12 981 \$
Saint-Bernard-de-Michaudville	383 740 762 \$	7 836 \$	642	3 020 \$	10 856 \$	1,06%	8 994 \$
Saint-Damase	769 016 323 \$	15 704 \$	2 434	11 448 \$	27 152 \$	2,66%	29 566 \$
Saint-Dominique	672 489 700 \$	13 733 \$	2 916	13 715 \$	27 448 \$	2,69%	27 626 \$
Saint-Hugues	528 580 758 \$	10 794 \$	1 367	6 429 \$	17 224 \$	1,69%	16 385 \$
Saint-Hyacinthe	12 604 538 501 \$	257 400 \$	59 448	279 603 \$	537 003 \$	52,65%	507 109 \$
Saint-Jude	453 927 239 \$	9 270 \$	1 354	6 368 \$	15 638 \$	1,53%	14 548 \$
Saint-Liboire	680 101 912 \$	13 889 \$	3 056	14 373 \$	28 262 \$	2,77%	28 553 \$
Saint-Louis	273 204 862 \$	5 579 \$	727	3 419 \$	8 998 \$	0,88%	9 066 \$
Saint-Marcel-de-Richelieu	277 933 693 \$	5 676 \$	507	2 385 \$	8 060 \$	0,79%	8 869 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	303 739 624 \$	6 203 \$	870	4 092 \$	10 295 \$	1,01%	11 147 \$
Saint-Pie	1 482 379 049 \$	30 272 \$	5 965	28 055 \$	58 327 \$	5,72%	53 621 \$
Saint-Simon	513 876 050 \$	10 494 \$	1 395	6 561 \$	17 055 \$	1,67%	16 406 \$
Saint-Théodore-d'Acton	395 885 242 \$	8 084 \$	1 624	7 638 \$	15 723 \$	1,54%	16 721 \$
Saint-Valérien-de-Milton	519 640 904 \$	10 612 \$	1 782	8 381 \$	18 993 \$	1,86%	19 078 \$
Sainte-Christine	177 993 284 \$	3 635 \$	821	3 861 \$	7 496 \$	0,73%	7 643 \$
Sainte-Hélène-de-Bagot	482 857 574 \$	9 861 \$	1 798	8 457 \$	18 317 \$	1,80%	17 368 \$
Sainte-Madeleine (Village)	412 481 306 \$	8 423 \$	2 274	10 695 \$	19 119 \$	1,87%	18 250 \$
Sainte-Marie-Madeleine	813 668 620 \$	16 616 \$	2 873	13 513 \$	30 129 \$	2,95%	28 590 \$
Upton	459 903 580 \$	9 392 \$	2 169	10 202 \$	19 593 \$	1,92%	21 568 \$
	24 974 031 273 \$	510 000 \$	108 434	510 000 \$	1 020 000 \$	100,00%	990 000 \$

Préparé par Carole Gaulin, secrétaire-trésorière, le 12 juillet 2024

ÉCOCENTRES

ESTIMATIONS DES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2025 SELON LA RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE (25 %), LA POPULATION (25 %) ET LE NOMBRE D'UTILISATEURS (50 %)

Municipalités	PORTION DES DÉPENSES INTÉGRÉE DANS LA QUOTE-PART (50 %)					PORTION FACTURABLE (50 %)		GRAND TOTAL
	Richesse foncière uniformisée ¹	Répartition	Population ²	Répartition	Total	Nombre d'utilisateurs 2023	Répartition	
Acton Vale	1 021 945 540 \$	6 445 \$	7 823	11 363 \$	17 808 \$	4 060	54 035 \$	71 843 \$
Béthanie	76 341 400 \$	481 \$	348	505 \$	987 \$	57	759 \$	1 746 \$
Canton de Roxton	256 318 700 \$	1 616 \$	1 154	1 676 \$	3 293 \$	282	3 753 \$	7 046 \$
La Présentation	856 093 186 \$	5 399 \$	2 684	3 899 \$	9 297 \$	418	5 563 \$	14 861 \$
Roxton Falls	141 115 126 \$	890 \$	1 378	2 002 \$	2 891 \$	369	4 911 \$	7 803 \$
Saint-Barnabé-Sud	416 258 338 \$	2 625 \$	1 025	1 489 \$	4 114 \$	132	1 757 \$	5 871 \$
Saint-Bernard-de-Michaudville	383 740 762 \$	2 420 \$	642	933 \$	3 353 \$	44	586 \$	3 938 \$
Saint-Damase	769 016 323 \$	4 850 \$	2 434	3 535 \$	8 385 \$	287	3 820 \$	12 205 \$
Saint-Dominique	672 489 700 \$	4 241 \$	2 916	4 235 \$	8 477 \$	492	6 548 \$	15 025 \$
Saint-Hugues	528 580 758 \$	3 334 \$	1 367	1 986 \$	5 319 \$	146	1 943 \$	7 262 \$
Saint-Hyacinthe	12 604 538 501 \$	79 491 \$	59 448	86 348 \$	165 839 \$	12 714	169 212 \$	335 051 \$
Saint-Jude	453 927 239 \$	2 863 \$	1 354	1 967 \$	4 829 \$	120	1 597 \$	6 426 \$
Saint-Liboire	680 101 912 \$	4 289 \$	3 056	4 439 \$	8 728 \$	466	6 202 \$	14 930 \$
Saint-Louis	273 204 862 \$	1 723 \$	727	1 056 \$	2 779 \$	63	838 \$	3 617 \$
Saint-Marcel-de-Richelieu	277 933 693 \$	1 753 \$	507	736 \$	2 489 \$	52	692 \$	3 181 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	303 739 624 \$	1 916 \$	870	1 264 \$	3 179 \$	212	2 822 \$	6 001 \$
Saint-Pie	1 482 379 049 \$	9 349 \$	5 965	8 664 \$	18 013 \$	704	9 370 \$	27 382 \$
Saint-Simon	513 876 050 \$	3 241 \$	1 395	2 026 \$	5 267 \$	164	2 183 \$	7 450 \$
Saint-Théodore-d'Acton	395 885 242 \$	2 497 \$	1 624	2 359 \$	4 856 \$	559	7 440 \$	12 295 \$
Saint-Valérien-de-Milton	519 640 904 \$	3 277 \$	1 782	2 588 \$	5 865 \$	280	3 727 \$	9 592 \$
Sainte-Christine	177 993 284 \$	1 123 \$	821	1 192 \$	2 315 \$	279	3 713 \$	6 028 \$
Sainte-Hélène-de-Bagot	482 857 574 \$	3 045 \$	1 798	2 612 \$	5 657 \$	199	2 649 \$	8 305 \$
Sainte-Madeleine	412 481 306 \$	2 601 \$	2 274	3 303 \$	5 904 \$	377	5 018 \$	10 922 \$
Sainte-Marie-Madeleine	813 668 620 \$	5 131 \$	2 873	4 173 \$	9 304 \$	463	6 162 \$	15 467 \$
Upton	459 903 580 \$	2 900 \$	2 169	3 150 \$	6 051 \$	729	9 702 \$	15 753 \$
	24 974 031 273 \$	157 500 \$	108 434	157 500 \$	315 000 \$	23 668	315 000 \$	630 000 \$

**PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
ESTIMATION DES DÉPENSES PRÉVUES EN 2025 (CONTRAT APO 2022 05 PRVIS)**

Municipalités	Nombre total d'installations septiques	Nombre d'installations à vidanger	Estimation pour le budget		Frais de gestion du programme	Total de l'estimation pour le budget
			Période estivale	Période hivernale		
Acton Vale	1 051	526	113 188 \$	3 601 \$	11 113 \$	127 902 \$
Béthanie	154	77	16 585 \$	528 \$	1 628 \$	18 741 \$
Canton de Roxton	464	232	49 971 \$	1 590 \$	4 906 \$	56 467 \$
La Présentation	440	220	47 386 \$	1 508 \$	4 652 \$	53 546 \$
Roxton Falls	30	15	3 231 \$	103 \$	317 \$	3 651 \$
Saint-Barnabé-Sud	218	109	23 478 \$	747 \$	2 305 \$	26 530 \$
Saint-Bernard-de-Michaudville	148	74	15 939 \$	507 \$	1 565 \$	18 011 \$
Saint-Damase	452	226	48 678 \$	1 549 \$	4 779 \$	55 006 \$
Saint-Dominique	288	144	31 016 \$	987 \$	3 045 \$	35 048 \$
Saint-Hugues	348	174	37 478 \$	1 192 \$	3 680 \$	42 350 \$
Saint-Hyacinthe	1 339	670	144 204 \$	4 588 \$	14 158 \$	162 951 \$
Saint-Jude	325	163	35 001 \$	1 114 \$	3 436 \$	39 551 \$
Saint-Liboire	428	214	46 094 \$	1 467 \$	4 526 \$	52 086 \$
Saint-Louis	209	105	22 508 \$	716 \$	2 210 \$	25 434 \$
Saint-Marcel-de-Richelieu	146	73	15 724 \$	500 \$	1 544 \$	17 768 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	256	128	27 570 \$	877 \$	2 707 \$	31 154 \$
Saint-Pie	1 135	568	122 234 \$	3 889 \$	12 001 \$	138 125 \$
Saint-Simon	330	165	35 539 \$	1 131 \$	3 489 \$	40 160 \$
Saint-Théodore-d'Acton	413	207	44 478 \$	1 415 \$	4 367 \$	50 260 \$
Saint-Valérien-de-Milton	507	254	54 602 \$	1 737 \$	5 361 \$	61 700 \$
Sainte-Christine	347	174	37 370 \$	1 189 \$	3 669 \$	42 228 \$
Sainte-Hélène-de-Bagot	300	150	32 309 \$	1 028 \$	3 172 \$	36 509 \$
Sainte-Madeleine	10	5	1 077 \$	34 \$	106 \$	1 217 \$
Sainte-Marie-Madeleine	445	223	47 924 \$	1 525 \$	4 705 \$	54 155 \$
Upton	431	216	46 417 \$	1 477 \$	4 557 \$	52 451 \$
Total	10 214	5 107	1 100 000	35 000 \$	108 000 \$	1 243 000 \$

Prix unitaires pour la vidange des installations septiques

	Saison régulière			Hors saison		
	Collecte et transport	Traitement	TOTAL C-T-T	Collecte et transport	Traitement	TOTAL C-T-T
Prix unitaire	135,45 \$	64,00 \$	199,45 \$	178,45 \$	64,00 \$	242,45 \$
TPS (5 %)	6,77 \$	3,20 \$	9,97 \$	8,92 \$	3,20 \$	12,12 \$
TVQ (9,975 %)	13,51 \$	6,38 \$	19,90 \$	17,80 \$	6,38 \$	24,18 \$
Total (incluant TPS et TVQ)	155,73 \$	73,58 \$	229,32 \$	205,17 \$	73,58 \$	278,76 \$
Moins la TPS et 50 % de la TVQ	13,53 \$	6,39 \$	19,92 \$	17,82 \$	6,39 \$	24,21 \$
Coût par vidange	142,21 \$	67,19 \$	209,40 \$	187,35 \$	67,19 \$	254,54 \$
Frais de gestion			21,15 \$			

Préparé par Carole Gaulin, secrétaire-trésorière, le 12 juillet 2024

COÛT BUDGÉTAIRE DES COLLECTES PAR UNITÉ D'OCCUPATION POUR L'ANNÉE 2025

Cette annexe présente une estimation du coût global pour la gestion de l'ensemble des matières résiduelles pour l'année 2025 pour chaque municipalité

Le budget de la Régie ne tient pas compte des sommes reçues par les municipalités sous forme de redevances à l'élimination, lesquelles représentent, à titre indicatif pour l'année 2023, un montant total de 849 458 \$.

Municipalités	Quote-part	Résidus domestiques	Matières recyclables	Matières organiques	Écocentres	TOTAL	Nombre d'unités d'occupation ⁽¹⁾	Coût estimé par unité d'occupation	Impact de la redevance par unité d'occupation pour 2023
		Collecte, transport, élimination et bacs	Collecte, transport, traitement, bacs et compensation CS	Collecte, transport, traitement et bacs					
Acton Vale	57 663 \$	420 867 \$	84 554 \$	236 112 \$	54 035 \$	853 231 \$	4 053	211 \$	(12) \$
Béthanie	3 196 \$	17 677 \$	3 418 \$	10 588 \$	759 \$	35 637 \$	160	223 \$	(34) \$
Canton de Roxton	10 662 \$	55 998 \$	10 928 \$	33 611 \$	3 753 \$	114 952 \$	501	229 \$	(39) \$
La Présentation	30 106 \$	123 066 \$	24 948 \$	73 500 \$	5 563 \$	257 183 \$	1 120	230 \$	(40) \$
Roxton Falls	9 363 \$	69 882 \$	14 114 \$	40 015 \$	4 911 \$	138 285 \$	683	202 \$	(7) \$
Saint-Barnabé-Sud	13 321 \$	43 146 \$	8 667 \$	25 709 \$	1 757 \$	92 600 \$	364	254 \$	(40) \$
Saint-Bernard-de-Michaudville	10 856 \$	32 369 \$	6 274 \$	19 267 \$	586 \$	69 352 \$	288	241 \$	(37) \$
Saint-Damase	27 152 \$	119 614 \$	23 940 \$	69 470 \$	3 820 \$	243 996 \$	1 135	215 \$	(4) \$
Saint-Dominique	27 448 \$	130 951 \$	26 530 \$	77 555 \$	6 548 \$	269 032 \$	1 189	226 \$	(32) \$
Saint-Hugues	17 224 \$	64 530 \$	12 844 \$	38 506 \$	1 943 \$	135 047 \$	591	229 \$	(40) \$
Saint-Hyacinthe	537 003 \$	2 898 519 \$	572 648 \$	1 379 936 \$	169 212 \$	5 557 318 \$	29 373	189 \$	(11) \$
Saint-Jude	15 638 \$	65 244 \$	12 870 \$	39 363 \$	1 597 \$	134 712 \$	660	204 \$	(33) \$
Saint-Liboire	28 262 \$	137 322 \$	27 525 \$	81 903 \$	6 202 \$	281 214 \$	1 235	228 \$	(22) \$
Saint-Louis	8 998 \$	36 597 \$	7 173 \$	21 976 \$	838 \$	75 583 \$	338	224 \$	(9) \$
Saint-Marcel-de-Richelieu	8 060 \$	26 926 \$	5 204 \$	15 373 \$	692 \$	56 255 \$	247	228 \$	(37) \$
Saint-Nazaire-d'Acton	10 295 \$	42 714 \$	8 433 \$	25 565 \$	2 822 \$	89 828 \$	392	229 \$	(40) \$
Saint-Pie	58 327 \$	288 618 \$	58 382 \$	165 874 \$	9 370 \$	580 571 \$	2 689	216 \$	(8) \$
Saint-Simon	17 055 \$	63 876 \$	12 729 \$	37 804 \$	2 183 \$	133 647 \$	579	231 \$	(42) \$
Saint-Théodore-d'Acton	15 723 \$	76 875 \$	15 226 \$	45 262 \$	7 440 \$	160 525 \$	686	234 \$	(42) \$
Saint-Valérien-de-Milton	18 993 \$	88 804 \$	17 744 \$	50 734 \$	3 727 \$	180 002 \$	826	218 \$	(24) \$
Sainte-Christine	7 496 \$	40 899 \$	7 912 \$	24 254 \$	3 713 \$	84 275 \$	374	225 \$	(35) \$
Sainte-Hélène-de-Bagot	18 317 \$	89 270 \$	17 941 \$	50 183 \$	2 649 \$	178 360 \$	842	212 \$	(33) \$
Sainte-Madeleine	19 119 \$	112 682 \$	22 239 \$	63 984 \$	5 018 \$	223 041 \$	1 028	217 \$	(18) \$
Sainte-Marie-Madeleine	30 129 \$	134 906 \$	26 343 \$	81 204 \$	6 162 \$	278 744 \$	1 194	233 \$	(43) \$
Upton	19 593 \$	108 648 \$	21 414 \$	62 252 \$	9 702 \$	221 610 \$	996	222 \$	(35) \$
Total	1 020 000 \$	5 290 000 \$	1 050 000 \$	2 770 000 \$	315 000 \$	10 445 000 \$	51 543	223 \$	(29) \$

⁽¹⁾ Source: Formulaire de révision des unités au 1^{er} janvier 2024. Ce nombre comprend les unités d'occupation desservies, les ICI et les chalets.

Coût moyen

Redevance moyenne

MODÈLE DE RÉOLUTION — ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE

RÉSOLUTION NO _____, CONCERNANT LE BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2025 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence,

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2025, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Fait et passé ce _____ 2024.

(Désignation de la municipalité)

Maire

Directeur général et greffier trésorier
(ou Greffier, selon le cas)